

Rapport annuel 2021



Table des matières

MESSAGE DU MAIRE

AVANT-PROPOS

PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Rémunération du conseil

Réunions du conseil

TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

SUBVENTIONS

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Développement économique et subventions

SERVICES

SERVICES GÉNÉRAUX

Services d'administration générale

Services de protection

Services de transport

Services de collecte de déchets

Services d'urbanisme et de zonage

Services récréatifs et culturels

Services financiers

SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT

Service d'approvisionnement en eau

Service d'égout

Services financiers pour les services publics d'eau et d'égout

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE PAR LE GOUVERNEMENT LOCAL

ANNEXE I : Dates des réunions du conseil et présences

ANNEXE II : Points discutés aux réunions extraordinaires

ANNEXE III : Dates et points des réunions à huis clos

ANNEXE IV : États financiers audités 2021



Message du maire



**Kassim Doumbia, maire
Ville de Shippagan**

Citoyennes et citoyens,

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons le rapport annuel de la Ville de Shippagan. Ce rapport brosse une vue d'ensemble des activités et initiatives entreprises par l'équipe municipale au courant de 2021.

Le conseil municipal, paritaire composé de 3 femmes soient Marie-Lou Noël, Patricia Godin, Amélie Ferron-Rousselle et 3 hommes soient Armand Caron, Patrice-Eloi Mallet et moi-même, a été élu en mai 2021 dans un contexte de gestion de la pandémie. Durant ces 7 mois, le conseil et l'équipe municipale ont été en mouvement, agile, ouvert, à l'écoute des besoins des citoyennes, citoyens et de sa jeunesse. Je tiens à remercier et féliciter l'équipe du conseil et l'équipe municipale pour le travail accompli durant cette situation.

Au niveau du conseil

- Le conseil a eu plusieurs journées d'acclimatation pour d'une part se familiariser avec l'appareil municipal, faire la tournée de nos installations pour en apprendre davantage et rencontrer tous les employés;

- Nous avons commandé un sondage afin de recueillir les priorités des citoyennes et citoyens qui a constitué la boussole décisionnelle du conseil et de l'équipe municipale.
- Le conseil a misé sur la mise à niveau des installations municipales, les visites d'entreprise afin d'aller à la rencontre de nos entrepreneurs locaux, la rencontre de nos organismes communautaires et de notre jeunesse;
- Le conseil a également privilégié la rigueur dans les dépenses municipales et le suivi du budget;
- Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la GRC pour la question du bruit et de la sécurité des citoyennes et citoyens.

Au niveau administratif

- La gestion de la pandémie a occupé une partie de notre entrée en fonction. Passant de phase verte à rouge, nous avons dû conjuguer avec les mesures restrictives imposées par la province.
- Durant cette pandémie, nous avons accepté le départ à la retraite du directeur général, Jules Desylva, et de Jean-Pierre Thériault.
- Le conseil a entériné la nomination à l'intérim d'Elise Roussel à titre de directrice générale, la nomination de Sylvie Goupil-McGraw à titre de trésorière, la nomination d'Éric Girard à titre de Responsable de de la piscine et des programmes aquatiques. De plus, je tiens à souligner le travail de Jessica Rousselle qui a terminé son contrat en décembre 2021 à titre de Chargée de projet.
- Plusieurs modifications de zonage ont été adopté afin de permettre du développement dans la municipalité, ainsi qu'une politique de développement économique.

Au niveau communautaire

- Le Festival INSPIRE s'est tenu à Shippagan;
- Le dévoilement de la salle Loudun afin de souligner les 40e ans du jumelage entre la ville de Shippagan et de la ville de Loudun;
- Rencontre organisée par la municipalité avec des entrepreneurs et la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) pour discuter et échanger sur les programmes de logement abordable;
- La ville de Shippagan a participé pour une troisième année consécutive à l'initiative : Shippagan fait sa part pour aider les abeilles et la pollinisation en laissant ses terrains au naturel.

Quelques moments importants

- Décès de M. Jean C. Chiasson qui fut ancien maire de la Ville de Shippagan de 1971 à 1983. Il était un bâtisseur acadien et il avait un amour inconditionnel pour sa communauté. Nous pouvons encore bénéficier des réalisations que son conseil municipal sous son leadership a érigé dans la municipalité. (2020)
- Décès de M. Welly Brideau qui fut le responsable du système d'eau et égout de la Ville de Shippagan pour plus de vingt ans.
- Décès de Son Altesse Royale le prince Philip, Le Duc D'Edimbourg, mari de la Reine Elisabeth II.
- L'Université de Moncton-campus de Shippagan a annoncé que l'effectif étudiant à quasi-doublé en 4 ans ce qui représente 86% de croissance pour se chiffrer à 587 étudiants.
- Au dernier recensement de 2021, la population de Shippagan a augmenté de 92 personnes ce qui représente une augmentation de 3,6% comparativement à 2016 pour atteindre 2 672 habitants;
- Célébration de la 60e édition du Festival des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick à Shippagan;



- Célébration du 50e anniversaire de l'École Marie-Esther;

Correspondances marquantes

- Valois Robichaud pour le féliciter pour être le premier psychanalyste acadien reçu comme membre de l'Institut français de psychanalyse à Paris.
- La très honorable Mary Simon, gouverneure générale du Canada pour la féliciter pour sa nomination historique à titre de la première femme possédant des origines autochtones qui a accédé à un tel poste.
- Noémie Mallet : pour l'obtention de son contrat avec le club de soccer féminin FFC Wacker Munchen à Munich.
- M. Louis Fortin pour le féliciter d'avoir été intronisé au temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick;
- M. Serge Cormier pour sa réélection à titre de député d'Acadie-Bathurst;
- L'Honorable Dominic LeBlanc pour sa reconduction à titre de ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités et à souhaiter la bienvenue à l'Honorable Madame Ginette Petitpas Taylor à titre de ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
- M. Armand Caron pour avoir reçu l'Ordre du Nouveau-Brunswick;
- M. Patrick Gauvin et Émilie LeBlanc du Cielo glamping pour avoir remporté le Prix de la distinction en affaires des CBDC 2021, catégorie francophone du Canada atlantique.

Remerciements

Je tiens à remercier en mon nom et celui du conseil :

- Le député Serge Cormier et le député Éric Mallet ainsi que plusieurs ministres et fonctionnaires pour l'appui dans les différents projets réalisés dans la municipalité;



- L'Association francophone des municipalités (AFMNB) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'appui dans certains projets municipaux;
- L'équipe des parcs et des travaux publics qui ont travaillé d'arrache pieds pour s'assurer que la municipalité soit belle et que l'on puisse la présenter à son meilleur aux citoyens et aux visiteurs;
- Les nombreux bénévoles, les commanditaires, les organismes communautaires, les collaborateurs et les partenaires qui contribuent à nos activités sans qui, il ne serait pas possible d'offrir une gamme variée d'activités à la communauté;
- Nos pompiers volontaires qui veillent sur notre sécurité au quotidien;
- La direction générale et toute l'équipe municipale pour les efforts déployés pour offrir un service de qualité et répondre aux besoins des citoyennes et citoyens.

Avant-propos

Le présent rapport a été préparé par l'équipe administrative de la Ville de Shippagan conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyennes et citoyens de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Shippagan, notamment le profil de la municipalité, des renseignements détaillés sur le conseil municipal, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, les octrois de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités de 2021 à l'Annexe III de ce présent rapport.

Mai 2016 à juin 2021 — le conseil municipal de la Ville de Shippagan était formé d'une mairesse et de cinq conseillères et conseillers. Le mandat de ce conseil devait se terminer en juin 2020, mais avec la pandémie de COVID-19, qui rendait des élections municipales impossibles, celui-ci a été prolongé d'un an.

Juin 2021— changement du conseil municipal - le conseil municipal de la Ville de Shippagan est formé d'un maire et de cinq conseillères et conseillers qui sont normalement élus tous les quatre ans, mais le mandat de ce conseil se terminera en décembre 2022 dû a la réforme de la gouvernance local de l'Entité 16.

Octobre 2021 — Départ de la préretraite du Directeur général Jules DeSylva et **embauche** de la Directrice générale par intérim Elise Roussel.



Profil de la région



Shippagan, c'est le charme d'une ville façonnée par la mer !

Crédit photographique : Daniel Aucoin

Shippagan est une ville portuaire et universitaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistique Canada (2021), la Ville de Shippagan a une population de 2 672 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Shippagan est à l'embouchure du golfe Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs.

La Ville est bordée au nord-est par le havre de Shippagan, une partie de la baie de Shippagan, tandis qu'au sud-est elle est bordée par la baie Saint-Simon. La rue principale de la Ville porte le nom de boulevard J.-D. Gauthier, du nom du Dr Joseph Dominique Gauthier qui fut le premier médecin résidant de la municipalité. C'est sur ce boulevard que se trouvent le campus universitaire et collégial ainsi que la plupart des commerces.

Au nord du boulevard se trouve le port de Shippagan où l'on peut y admirer l'une des plus grandes flottilles de pêche de l'Atlantique. l'Atlantique.



Ce secteur comprend aussi la cohabitation de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de la Péninsule acadienne, un pavillon sportif, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, un phare historique, l'église, une marina, Valorès (anciennement connu sous le nom de l'Institut de recherche sur les zones côtières), des usines et des magasins d'agrès de pêche. Un superbe sentier multifonctionnel de bois longe le rivage sur une distance d'environ 2 kilomètres. C'est du côté sud du boulevard que se trouvent le secteur résidentiel, les écoles, le Centre Rhéal-Cormier et l'Hôtel de Ville. La Ville a une superficie de 9,94 km² carrés et une densité de 259,6 habitants au km². Sa population est francophone à 99 %.

La municipalité de Shippagan offre plusieurs services à ses citoyennes et citoyens : administration, services de protection (GRC et

service d'incendie), travaux publics, services d'approvisionnement en eau et égout, services récréatifs et culturels. En 2021, la municipalité a employé 15 personnes à temps plein, 3 à contrat, 8 à du travail saisonnier et 24 étudiants. Il faut noter que la municipalité opère un camping pendant la période estivale et une piscine annuellement (depuis 2020), ce qui augmente considérablement le nombre d'emplois saisonniers et le nombre d'étudiants.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la municipalité, les citoyennes et citoyens peuvent se rendre à l'Hôtel de Ville, située au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Ils peuvent également consulter le site Web de la municipalité au : www.shippagan.ca.

Conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Shippagan est formé d'un maire et de cinq conseillères et conseillers. Le conseil actuel a été élu en juin 2021, leur mandat se terminera en décembre 2022 dû à la réforme de la gouvernance locale. Voici les représentations qu'effectuent les membres du conseil sur différents comités pour le compte de la municipalité :



Kassim Doumbia
(maire)

- Comité d'environnement;
- Comité d'infrastructures;
- Comité de développement communautaire;
- Comité de développement économique;
- Comité de finances;
- Comité de gestion de la piscine régionale;
- Comité de loisirs;
- Comité de ressources humaines;
- Comité de sécurité publique;
- Comité de sport;
- Comité de tourisme;
- Comité municipal permanent des mesures d'urgences;
- Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSR PA);
- Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque;
- Corporation d'amélioration du centre-ville;
- Forum des maires;
- Tourisme Shippagan

 <p>Marie-Lou Noël (Mairesse suppléante)</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Sécurité publique;▪ Culture;▪ Ressource humaine;▪ Maison de la culture;▪ Organisation des mesures d’urgences;▪ Pompiers Shippagan.
 <p>Armand Caron (Conseiller)</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Finances;▪ Développement économique;▪ Chambre de commerce de Shippagan;▪ Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan;▪ Corporation d’amélioration du centre-ville.
 <p>Amélie Ferron-Roussel (Conseillère)</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Environnement;▪ Transport actif;▪ Jeunesse;▪ Verts Rivages;▪ Véloroute de la Péninsule acadienne.

 <p>Patricia Godin (Conseillère)</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Sports;▪ Communautaire;▪ Festival des Pêches et de l’aquaculture;▪ Salon du livre de la Péninsule acadienne;▪ Dialogue NB;▪ Comité d’accueil, d’intégration et d’établissement des nouveaux arrivant de la Péninsule acadienne (CAIENA);▪ Municipalité amie des aînés (MADA);▪ Centre plein air les Arpents de neige;▪ Comité de gestion — Piscine régionale à Shippagan.
 <p>Patrice-Éloi Mallet (Conseiller)</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Infrastructure;▪ Tourisme;▪ Patrimoine Shippagan;▪ Amis de l’Aquarium et centre marin du Nouveau-Brunswick;▪ Office du tourisme de la Péninsule acadienne;▪ Revitalisation Shippagan.

Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux membres du conseil municipal. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2021 est déterminée par l'Arrêté 101-2019 – « Arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement de la rémunération du maire et des conseillers ».

En ce qui a trait aux indemnités pour les frais de déplacement dans le cadre des affaires du gouvernement local, ces frais sont établis par la politique 1201 « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux ».

En 2021, le salaire et les frais pour les membres du conseil municipal ont totalisé 129 006 \$. Ils sont présentés en détail dans le Tableau 1 et Tableau 2 de la page suivante.

Tableau 1 – Salaire et frais du conseil municipal (Janvier—juin 2021)

Membre du conseil	Salaire	Frais de déplacement et autres	Total
Mairesse - Anita Savoie Robichaud	15 255 \$	13 \$	15 268 \$
Maire suppléant- Kassim Doumbia	6 815 \$	568 \$	7 383 \$
Conseillère - Marie-Lou Noël	6 014 \$	114 \$	6 128 \$
Conseiller - Patrice-Éloi Mallet	6 014 \$	0 \$	6 014 \$
Conseiller - Percy Mallet	5 782 \$	0 \$	5 782 \$
Conseiller—Rémi Hébert	5 863 \$	0 \$	5 863 \$
Autres frais législatifs	0 \$	842 \$	842 \$
TOTAL	45 743 \$	1 537 \$	47 280 \$

Tableau 2 – Salaire et frais du conseil municipal (Juin—décembre 2021)

Membre du conseil	Salaire	Frais de déplacement et autres	Total
Maire - Kassim Doumbia	19 370 \$	7 497 \$	26 867 \$
Mairesse suppléante— Marie-Lou Noël	8 892 \$	1 775 \$	10 667 \$
Conseiller - Armand Caron	7 354 \$	1 027 \$	8 381 \$
Conseillère - Amélie Ferron-Roussel	7 881 \$	1 072 \$	8 953 \$
Conseillère - Patricia Godin	7 881 \$	1 309 \$	9 190 \$
Conseiller—Patrice-Éloi Mallet	7 881 \$	1 076 \$	8 957 \$
Frais informatiques et autres frais	0 \$	8 711 \$	8 711 \$
TOTAL	59 259 \$	22 467 \$	81 726 \$

Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont lieu dans la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville, situé au 200, avenue Hôtel-de-Ville.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois à 19 h, à l'exception des mois de janvier, juillet et août, et ce, à moins d'une décision contraire prise par voie de motion adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents à la réunion dans laquelle la motion est adoptée.



Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. De plus, le conseil municipal tient une réunion du comité plénier chaque 3e mardi du mois à 18 h, à l'exception des mois de juillet et décembre, afin de prendre connaissance des suivis et d'informations diverses.

Il faut noter qu'aucune décision n'est prise lors des réunions du comité plénier et que le public est invité à y assister.

Par ailleurs, une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière municipale durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30 ou sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Hôtel de Ville » dans la section « Réunions du conseil municipal ».



En 2021, il y a eu 7 réunions ordinaires et 8 réunions extraordinaires. Pour connaître les types de réunions, les dates de celles-ci, la participation des membres du conseil municipal et les moyens de participation de ceux-ci, référez-vous à l'Annexe I. Pour connaître les questions discutées aux réunions extraordinaires, référez-vous à l'Annexe II.

Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation

Pour l'année 2021, l'assiette fiscale de la Ville de Shippagan était de 243 796 650 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,5629 \$ par 100 \$ d'évaluation. Comme exemple, un propriétaire possédant une résidence à Shippagan évaluée à 100 000 \$ a payé 1 562,90 \$ en impôt foncier local pour l'année 2021. Par ailleurs, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Shippagan et des environs.

En 2021, les frais d'utilisation résidentiels étaient de :

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	250.00 \$
Service d'égout	250.00 \$
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Non-résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	275.00 \$
Service d'égout	Non disponible
Frais de surplus pour une piscine	68.75 \$

Il faut aussi noter que les citoyennes et citoyens de la municipalité ayant 65 ans et plus en 2021 bénéficient d'un rabais de 10 % sur leur facture d'eau et d'égout si celle-ci est payée avant le 30 juin de l'année courante (Arrêté 51-2010).

*Cela ne s'applique pas aux frais de surplus pour une piscine.



Frais applicables à la location de matériel et à l'utilisation des installations municipales

Ville de Shippagan Location de matériel *	
Matériel	Coût à l'unité
Table bleue	6 \$
Table de pique-nique	7 \$
Chaise	2 \$
Banc bleu	4 \$
Panneau noir/estrade	8 \$
Rideau noir	25 \$
Clôture en métal	8 \$
Tapis rouge	8 \$
L'ensemble des clôtures en métal & remorque pour la fin de semaine	1 000 \$
BBQ—seulement pour les organismes reconnus par la municipalité	GRATUIT

* Seuls les organismes communautaires reconnus par la municipalité peuvent emprunter du matériel sans frais.

** La personne est responsable de venir chercher et rapporter le matériel du lundi au vendredi entre 9 h et 15 h.

POMPIERS DE SHIPPAGAN						
Remplissage de piscine par camion						
TARIFS POUR REMPLIR UNE PISCINE PAR CAMION						
Piscine	Grandeur	Gallon	Nombre de camions	Litres	Tarifs	Tarifs extérieurs
			DIAMÈTRE		50 \$/voyage	60 \$/voyage
21 pieds	Diamètre	10 400	7	39 400	350\$	420\$
24 pieds	Diamètre	13 500	9	51 100	450\$	540\$
27 pieds	Diamètre	17 200	11.5	65 100	575\$	690\$
OVALE OU CARRÉE						
15 x 25 pieds	Ovale ou carrée	9 400	6.25	35 600	312.50\$	375\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carrée	15 700	10.5	54 400	525\$	630\$
CREUSÉE						
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	8	45 000	400\$	480\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	11	61 300	550\$	660\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	14	79 900	700\$	840\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	18	101 100	900\$	1080\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	22	124 900	1100\$	1320\$

****Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

****Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



POMPIERS DE SHIPPAGAN					
Remplissage de piscine par borne-fontaine					
TARIFS					
Piscine	Grandeur	Gallon	Litres	Tarifs	Tarifs extérieurs
DIAMÈTRE					
21 pieds	Diamètre	10 400	39 400	150\$	180\$
24 pieds	Diamètre	13 500	51 100	150\$	180\$
27 pieds	Diamètre	17 200	65 100	175\$	210\$
OVALE OU CARRÉE					
15 x 25 pieds	Ovale ou carré	9 400	35 600	150\$	180\$
18 x 33 pieds	Ovale ou carré	15 700	54 400	150\$	180\$
CREUSÉE					
21 x 24 pieds	Creusée	11 900	45 000	150\$	180\$
14 x 24 pieds	Creusée	16 200	61 300	175\$	210\$
16 x 32 pieds	Creusée	21 100	79 900	175\$	210\$
18 x 36 pieds	Creusée	26 700	101 100	175\$	210\$
20 x 40 pieds	Creusée	33 000	124 900	210\$	240\$

****Tarifs limite de Shippagan : 50\$/voyage**

****Tarifs extérieur (Haut-Shippagan, Le Goulet et Baie-du-Petit-Pokemouche) : 60\$/voyage**



POMPIERS DE SHIPPAGAN	
Remplissage d'eau au bateaux	
Tarifs	
800 gallons d'eau et moins	160\$
800 gallons à 1 500 gallons d'eau	280\$

Centre des congrès de la Péninsule acadienne	
Taux horaire pour une location de moins de 3 heures*	
12 x 24 pi.	75 \$
24 x 24 pi.	100 \$
24 x 36 pi.	125 \$
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	150 \$
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	200 \$
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	288 \$
48 pi. x 60 pi.	360 \$
60 pi. x 60 pi.	450 \$

Les montants sont avant TVH.

*Il faut noter que pour bénéficier des taux de location d'une durée de moins de 3 heures, la location ne peut pas être effectuée plus de trois semaines à l'avance.



Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une journée (24 heures et moins)		
	Tarifs OBSL	Tarifs particuliers
12 x 24 pi.	50 \$	75 \$
24 x 24 pi.	100 \$	150 \$
24 x 36 pi.	175 \$	300 \$
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	288 \$	450 \$
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	387 \$	675 \$
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	550 \$	900 \$
48 pi. x 60 pi.	720 \$	1 120 \$
60 pi. x 60 pi.	900 \$	1 400 \$

Les montants sont avant TVH.

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Équipement non compris dans le tarif de location	
Estrade	50 \$
Piste de danse	50 \$
Système d'écran d'annonce	100 \$
Système de son avec technicien	250 \$ (4 heures)
Système d'éclairage	50 \$
Utilisation de la cuisine	100 \$ (sans la vaisselle et les ustensiles)
Nappe blanche	10 \$ / nappe
Nappe noire	10 \$ / nappe
Système de vidéoconférence	720 \$

Les montants sont avant TVH.

Centre Rhéal-Cormier Taux horaire de location de la glace	
Hockey mineur	110 \$ / heure
Patinage artistique	100 \$ / heure
Location enfants (fête inclus)	100 \$ / heure
Interscholaire	130 \$ / heure
Hockey adulte	180 \$ / heure

Les montants sont avant TVH.

Camping Shippagan Taux horaire de location de site	
Site 3 services (eau, électricité, égout)*	36.50 \$ / nuit
Site 2 services (eau, électricité)*	32.50 \$ / nuit
Site sans service*	27.50 \$ / nuit
Site saisonnier au bord de l'eau	1 434.79 \$
Site saisonnier avec vue sur l'eau	1 347.83 \$
Site saisonnier boisé	1 304.35 \$
* Rabais de 10% pour une location d'une semaine ou plus (non applicable pour les sites saisonniers)	

Les montants sont avant TVH.



Camping Shippagan	
Taux horaire de location d'équipements et d'installations	
Parc aquatique	TARIFS
	Enfant : 6 \$
	Enfant campeur : 4 \$
	Enfant de moins de 3 ans : gratuit
	Adulte accompagnateur : gratuit
	PASSE POUR LES CAMPEURS
	Par jour (4 enfants) : 15 \$
	Par semaine (4 enfants) : 25 \$
	Estivale (saisonnier) : 50 \$
	PASSE POUR LES NON CAMPEURS
Par jour (4 enfants) : 20 \$	
Par semaine (4 enfants) : 35 \$	
Estivale (saisonnier) : 80 \$	
Mini-golf	12 ans et moins : 4 \$
	13 ans et plus : 6 \$
	Familial : 20 \$

Les montants sont avant TVH.

Piscine régionale		
Activités libres et baignades de longueurs		
	Régions non-participantes	Régions participantes
0-5 ans	3 \$	2 \$
6-18 ans	6 \$	5 \$
19-54 ans	7 \$	6 \$
55 ans et plus	6 \$	5 \$
Famille (2 parents / Max 3 enfants 18 ans et moins)	18.75 \$	15 \$
30 entrées régulières	175 \$	150 \$
AQUA FORME / AQUA JOGGING		
Une session (50 min)	8.75 \$	7.25 \$
20 entrées aqua forme	155 \$	125 \$
Abonnement annuel, 3e vague	450 \$	375 \$
Cours de natation		
Pré-scolaire 25 min (5 cours Groupe)	46.50 \$	37.50 \$
Junior 45 min (5 cours Groupe)	64 \$	51.25 \$
Privé 60 min & 30 min	42 \$ & 25 \$	35 \$ & 20 \$
Adulte 50 min (5 cours Groupe)	65 \$	55 \$

Les montants sont avant TVH.

Coût de location		
	Régions non-participantes	Régions participantes
Piscine (1 h)	100 \$	80 \$
Salle de réception (2 h)	55 \$	45 \$
Structure gonflable (max 25 pers.)	125 \$	100 \$
Sauveteur supplémentaire	20 \$	20 \$

Les montants sont avant TVH.

Liste des DSL, villes et villages participants au financement de la piscine régionale :

Vous devrez présenter une pièce d'identité avec votre adresse, comme votre permis de conduire pour vous prévaloir du tarif des régions participantes.

Baie du Petit-Pokemouche	Le Goulet
Cap-Bateau	Pointe-Alexandre
Chiasson-Savoy	Pointe-Brûlée
Haut-Lamèque	Pointe-Sauvage
Haut-Shippagan	Pokemouche

Subventions

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Pour remplir son mandat municipal, la Ville de Shippagan octroie des subventions/dons à plusieurs organismes sans but lucratif qui appuient la municipalité dans sa mission de favoriser le bien-être social et environnemental de la région. De plus, des particuliers ayant un projet visant à promouvoir la communauté peuvent aussi en bénéficier.

Vous retrouverez dans cette section les dons octroyés par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2021, la Ville de Shippagan a versé les contributions suivantes au niveau communautaire :

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne : Subvention de 5 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne (AAACCNB-PA) dans le cadre de l'organisation de leur tournoi de golf annuel. Cette activité sert de levée de fonds afin d'offrir de l'aide aux étudiant-e-s du CCNB-Campus de la Péninsule acadienne. Les bénéfices recueillis servent à offrir des bourses d'études, des activités pédagogiques et autres.

La contribution de la Ville a servi à offrir une bourse d'études de 1 000 \$ à un(e) étudiant(e).



L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan : Subvention de 20 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan dans le cadre de leur campagne de financement Évolution. Cette campagne a servi, entre autres, à défrayer les frais des activités étudiantes, à créer une galerie d'histoire de l'Acadie Maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

Centre de plein air Les Arpents de neige Inc. : Subvention de 2 500 \$ au Centre de plein air Les Arpents de neige afin de les aider à défrayer leurs coûts d'opération. Une contribution financière de 1 500 \$ a également été accordé au Centre plein air Les Arpents de neige afin de les aider à défrayer les coûts des employés pour la saison hivernal.

Le Centre de plein air Les Arpents de neige est un organisme sans but lucratif qui offre la possibilité à la communauté d'exercer plusieurs activités, comme la raquette, le ski de fond, le patinage, etc. à des frais minimes. L'équipe du Centre plein air est constituée principalement de

bénévoles. Ce sont eux qui s'occupent de l'entretien des pistes et des installations ainsi que de la cantine et du centre de location d'équipements.

La Fondation des jeux de l'Acadie : Contribution financière de 680.35 \$ pour leur campagne de financement. La Fondation des Jeux de l'Acadie est une organisation à but non lucratif qui a vu le jour en 1989 dans un souci de pérennité financière des Jeux de l'Acadie. Elle gère un fonds de dotation de plus de 1M\$. Depuis plus de 25 ans, la Fondation des Jeux de l'Acadie soutient financièrement la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et ses comités régionaux et provinciaux.

À ce jour, la Fondation des Jeux de l'Acadie a remis plus de 400 000 \$ à ces différentes organisations.

École l'Envolée : Contribution financière de 1 000 \$ à l'école l'Envolée dans le cadre du projet d'amélioration de l'école. L'école l'Envolée est une école primaire qui a à cœur le bonheur de leur élèves tout en priorisant leurs valeurs communes, dépassement de soi, respect, mieux-être ainsi que santé et sécurité.



Salon du livre de la Péninsule acadienne :

Subvention de 12 500 \$ au Salon du livre de la Péninsule acadienne. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un événement rassembleur qui met en valeur la lecture et la littératie comme outils de développement individuel et collectif. Par ses actions, il sème le goût de lire et met en valeur l'univers du livre et de la littérature, de sa création à sa diffusion, tout en faisant la promotion de la langue française. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un rendez-vous culturel incontournable autant pour la population en général que pour les intervenants du monde littéraire francophone. Grâce à la qualité et à la variété de sa programmation de même que par son appui continu aux diverses initiatives en littératie, il contribue à la valorisation de la littérature et de ses artisans de même qu'au plein épanouissement de la population de la Péninsule acadienne.

Les objectifs de l'événement sont :

- rendre le livre accessible à tous;
- développer le goût de la lecture et de l'écriture en français;
- promouvoir l'importance de la lecture chez les intervenants et les parents;
- contribuer au développement

culturel et identitaire;

- jouer un rôle dans l'instauration d'une culture du savoir et le développement d'un esprit de solidarité pour la réussite de tous les jeunes;
- contribuer aux efforts constants qui sont déployés par les intervenants, pour améliorer la performance en matière de littératie dans la Péninsule acadienne et dans la province; et
- être un événement culturel incontournable, rassembleur et péninsulaire.

La Fondation communautaire de la Péninsule acadienne a accordé un montant à la Ville pour que celle-ci remette une subvention de 2 500 \$ au Salon du livre de la Péninsule acadienne.

Patrimoine Shippagan : Contribution financière de 500 \$ pour aider à défrayer divers coûts administratifs.

Le comité Patrimoine Shippagan collabore à organiser plusieurs petits projets avec différentes organisations dont le Carnaval des glaces, l'École L'Envolée, la Paroisse de Shippagan, l'Université de Moncton campus de Shippagan, la Société historique Nicolas-Denys, la Maison de la Culture, le Club de l'âge d'or, la Bibliothèque publique Laval-Goupil ainsi qu'Uni coopération financière.



La Fondation de l'Hôpital de Lamèque Inc. : Contribution financière de 500 \$ à La Fondation de l'Hôpital de Lamèque. Cette campagne de financement a pour but d'aider au projet d'agrandissement de l'UMF et d'ainsi permettre d'augmenter la qualité des services offerts à la population et de positionner l'Hôpital et Centre de santé communautaire de Lamèque comme leader en matière de soins et de services de santé dans la communauté.

Groupe Ekko Acadie Inc. : Contribution financière de 5 000 \$ pour une demande de commandite dans le cadre de leur première année d'activités. Ekko Acadie est un programme d'accélérateur qui aide les entreprises à réaliser leurs grandes ambitions. Il aide à la croissance des jeunes entreprises avec des projets collaboratifs avec des ressources partagées à moindre coût.

École Marie-Esther : Contribution financière de 1 000 \$ à l'École Marie-Esther dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année scolaire 2021-2022. Celle-ci a pour but de permettre aux étudiants de s'identifier en tant qu'artiste, aidant, entrepreneurs futurs, athlète, allié, et plus encore.

L'École Marie-Esther compte plus de 30 comités, tant au niveau social, culturel, environnemental et sportif reliés à la vie étudiante. Ainsi c'est comités permettent aux jeunes de sourire, de créer des amitiés, de se faire valoriser, de collaborer, de sortir de leur zone de confort, de s'épanouir et de vivre leur passion.

Pickleball Shippagan-les-Îles : Contribution financière de 500 \$ afin d'aider à défrayer les coût de location du Centre Rhéal-Cormier pour le Picklethon. Le Pickleball est un sport qui est aussi appelé tennis léger. Ce sport de raquette nord-américain combine les éléments du tennis, du badminton et du tennis de table, il peut être joué à l'intérieur comme à l'extérieur. Très peu connu, le Pickleball est devenu un sport très populaire dans notre municipalité.

Terre à terre (Valorès) : Contribution financière de 828 \$ dans le cadre du forum Terre à terre. Ce projet éducationnel préconise une utilisation optimale de nos ressources naturelles. Il consiste à faire naître chez le citoyen une conscience collective vers l'utilisation durable des matières premières essentielles à son existence. À travers ce forum, Valorès souhaite mettre en lumière des industries, entreprises, organisations, municipalités, écoles, citoyens, etc. de la région du

Nord de notre province, qui consentent, à leur niveau des efforts qui encouragent le maintien ou le renouvellement des ressources naturelles ; le retour naturel à la terre!

Fondation CHU Dumont : Contribution financière d'un montant de 4 000 \$ au département du cancer du sein de la Fondation CHU Dumont. Dans le cadre de l'initiative « Colorier le N.-B. en rose » la Ville de Shippagan en partenariat avec l'Association étudiante de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (AEUMCS) ont organisé une marche rose le 21 octobre 2021. Pour chaque 1 km marché, l'AEUMCS et la Ville offrait 10 \$ à la cause. Plus d'une trentaine de personnes ont marché lors de l'événement et un total de 4 000 \$ fut amassé.

La fondation CHU Dumont s'investit pleinement dans sa mission d'appuyer le développement du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont ainsi que l'amélioration des soins qui y sont offerts par l'achat de pièces d'équipement à la fine pointe de la technologie, en appuyant l'amélioration des infrastructures ou en soutenant les

efforts des chercheurs, les objectifs sont simples : améliorer l'expérience des patients et d'assurer qu'ils ont accès aux meilleurs soins possible. La Fondation de l'Hôpital régional Dr-George-L.-Dumont a vu le jour en 1983, puis en 2010 elle est devenu la Fondation CHU Dumont, lorsque l'hôpital a reçu la désignation de centre hospitalier universitaire (CHU) du gouvernement provincial. C'est, à ce jour, le seul établissement de santé à avoir cette désignation au Nouveau-Brunswick.

Imaginons la Péninsule Acadienne Autrement : Contribution financière de 500 \$

Né à l'automne 2015, le projet d'Imaginons la Péninsule acadienne autrement consiste au changement. Leur mission : Agir comme porteur et catalyseur d'initiatives environnementale en lien avec l'autonomie alimentaire, l'aménagement durable du territoire et la réduction de la consommation d'énergie. Grâce à l'aménagement et à l'occupation respectueux de la nature et de ses écosystèmes, la Péninsule acadienne est de plus en plus capable de subvenir à



l'ensemble des besoins essentiels de ses citoyens sans compromettre la capacité de leurs enfants et de leurs petits enfants de subvenir aux leurs.

Fondation Sœur Cécile Renault Inc. : Contribution financière de 1 000 \$ dans le cadre de leur campagne de financement afin de soutenir financièrement l'Accueil Sainte-Famille Inc. La fondation offre aussi un support financier à différents engagements et activités de la maison :

- Sensibilisation à l'existence de la violence sous différentes formes;
- Éducation, au respect et à la non-violence;
- Publicité sur l'existence de L'Accueil, les services offerts;
- Formation du personnel.

L'Accueil Sainte-Famille est une maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence. Elle offre un service d'accompagnement interne et externe, un logement réconfortant et sécuritaire aux femmes victimes de violence conjugale et familiale et à leurs enfants ainsi qu'un abris à court terme pour les

femmes et enfants subitement sans logis.

Foyer Le Gouvernail inc. et Maison TED : Contribution financière de 2 000 \$ dans le cadre d'un projet d'aménagement extérieur pour les jeunes. Le Gouvernail est une résidence pour jeunes qui a pour mission d'amener les jeunes en difficulté à trouver leur place dans leur famille et dans la société et ceci dans le respect de leur liberté. La Maison TED est quand à elle une résidence pour les enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Centre d'Activité l'Envol : Contribution financière de 1 000 \$ dans le cadre d'un appui financier afin de soutenir les activités du Centre d'Activité l'Envol.

Le Centre d'Activités l'Envol est un centre pour adultes autonomes bénéficiant ou ayant bénéficié de service en santé mentale. Le centre offre une programmation mensuelle avec différentes activités, ainsi qu'une cuisine collective.

Secours-amitié Inc. : Contribution financière de 524 \$ dans le cadre de votre campagne de parrainage d'une famille dans le besoin.

Fondé en 1986, Secours-amitié est une friperie ainsi qu'une banque alimentaire qui couvre les régions de Lamèque, Miscou, Shippagan, Inkerman, et une partie de Pokemouche.

Les Marchands Entreprises Shippagan : Contribution financière de 5 000 \$ dans le cadre d'un appui financier pour appuyer la gestion opérationnelle des Marchands Entreprises Shippagan.

Les Marchands Entreprises Shippagan est une équipe de hockey senior Acadie-Chaleur qui ont rejoint la ligue lors de la saison 2017-2018.

Fondation communautaire :
Également une contribution de 2 500 \$ à la fondation communautaire.



Développement économique

D'une autre part, pour favoriser le bien-être économique de la municipalité, la Ville de Shippagan encourage le développement économique.

Vous trouverez dans cette section les subventions octroyées par la municipalité d'une Valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2021, la Ville de Shippagan a verse des subventions aux entreprises suivantes :

Motel Brise Marine Shippagan : Incitatif financier de 1 270 \$ au nouveau propriétaire du Motel Brise Marine Shippagan pour l'aider à defrayer les rénovations qu'il a entrepris sur son bâtiment et également encourager la relève entrepreneurial. Ceci permettra

d'avoir quelques hébergements de qualité à Shippagan.

Les investissements M. Cormier : Incitatif financier de 5 000 \$ afin d'aider à déboursier les coûts reliés à la conception de la rue Jolène-Jasmine.

Les investissements M. Cormier sont pour le développement des rues et d'habitation, ceci permettant la conception de nouveaux bâtiment dans notre Ville de Shippagan.

Services

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2021, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 5 293 537 \$. Les revenus et dépenses réels ont donné lieu à un surplus de 22 621 \$.

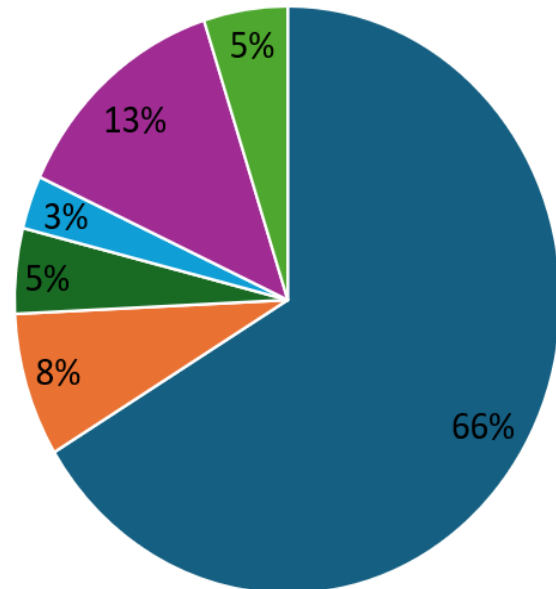
La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer le service d'eau et d'égout. Le budget approuvé s'élevait à 1 276 671 \$. Les dépenses réelles pour ces services publics ont donné lieu à un excédent de 20 169 \$.

Services généraux

Revenus totaux réels pour 2021 : 5 744 763 \$

FINANCEMENT DE TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX À L'EXCEPTION DES COÛTS RELIÉS AU SERVICE D'EAU ET ÉGOUT

- Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux) - 66 %
- Subvention de péréquation - 8 %
- Subventions - 5 %
- Prestations de services à d'autres gouvernements (services des incendies & entretien des routes) - 3 %
- Autres revenus (Camping, Centre Rhéal-Cormier, Centre des congrès de la Péninsule Acadienne, Piscine, Location d'immeubles, Autres) - 13 %
- Transfert des eaux et égout - 5 %

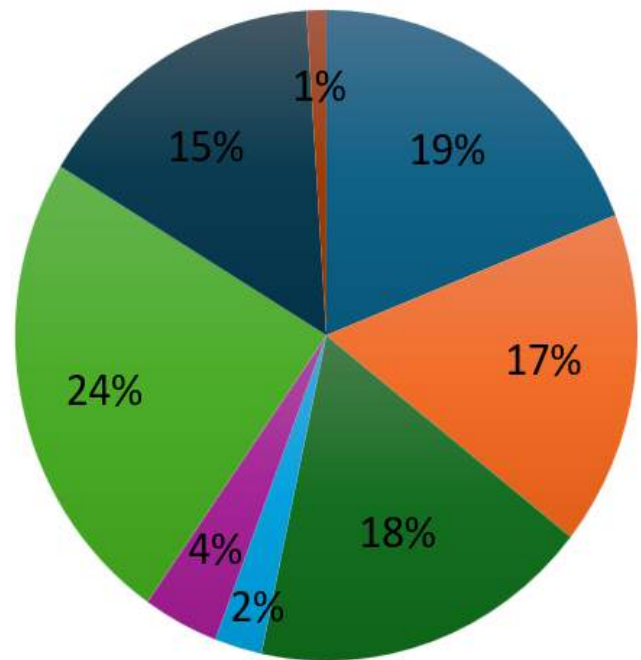


Services généraux

Dépenses totales réelles pour 2021 : 5 722 142 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU SERVICE GÉNÉRAL

- Services d'administration générale - 19 %
- Services de protection - 17 %
- Services de transport - 18 %
- Services de collecte de déchets - 3 %
- Services d'urbanisme et de zonage - 4 %
- Services récréatifs et culturels - 24 %
- Services financiers - 15 %
- Déficit année précédente - 1 %

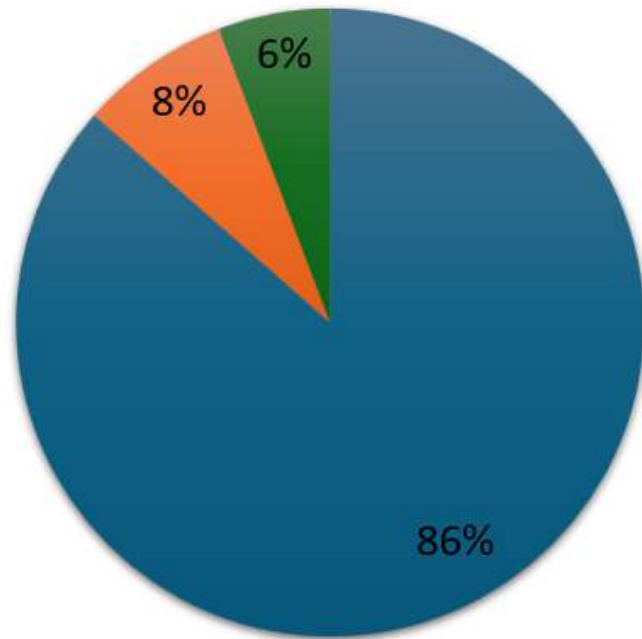


Services d'eau & d'égout

Revenus totaux réels pour 2021 : 1 287 849 \$

FINANCEMENT POUR LES SERVICES D'EAU & D'ÉGOUT

- Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et d'égout - 86 %
- Remboursement de l'eau utilisé par le Service d'incendie - 8 %
- Autres revenus et surplus année précédente - 6 %

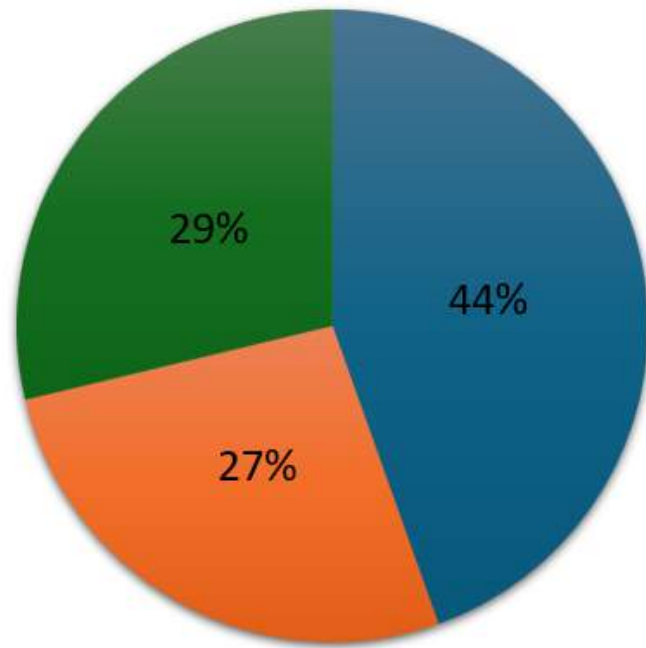


Services d'eau & d'égout

Dépenses totales réelles pour 2021 : 1 267 680 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU SERVICE EAU ET ÉGOUT

- Approvisionnement en eau - 44 %
- Collection et évacuation des eaux usées - 27 %
- Services financiers - 29%



Services d'administration générale

(excluant les frais financiers – voir la section Services financiers)

Dépenses totales : 1 086 115 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du Conseil Municipal (129 006 \$); les salaires et les indemnités de la direction générale et des employés administratifs (incluant les étudiants de ce secteur) (370 617 \$); les dépenses d'administration, comprenant les frais légaux, les frais d'audit externe, les frais de comptabilité externe et les frais d'honoraires professionnels (243 944 \$); les subventions et les dons aux organismes ainsi que les frais d'évaluation (120 739 \$), les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'Hôtel de Ville (104 308 \$) et des dépenses de tous les employés, soit la cotisation additionnelle du Régime de retraite, la portion employeur de l'assurance collective, la cotisation à Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick et autres (117 501 \$).

Services de protection

Dépenses totales : 952 546 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (580 363 \$), à la protection contre les incendies (359 026 \$), aux services des mesures d'urgence (7 195 \$) et au contrôle des animaux sur le territoire assuré par la Commission de services régionale de la Péninsule acadienne - CSRPA (5 962 \$).

Les services de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) font l'objet d'un contrat d'une durée de vingt ans, conclu avec le gouvernement fédéral le 1er avril 2012, celui-ci demeurera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2032. Le détachement de la GRC le plus près de la municipalité est situé au 61, rue du Parc à Lamèque.

Les services de lutte contre les incendies sont fournis par le Service d'incendie de Shippagan. Ses principales installations sont situées au 146, rue Degrâce. Le service d'incendie de Shippagan fournit des services de prévention, d'extinction des incendies, de désincarcération sur véhicules et divers sauvetages pour la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet et pour sept districts de services locaux. La brigade est composée de 26 pompiers volontaires. Le personnel-cadre est composé d'un chef, d'un assistant-chef, d'un 1er capitaine, d'un 2e capitaine et de 2 lieutenants afin d'assurer une relève aux fonctions supérieures. La brigade se rencontre hebdomadairement pour faire des exercices de pratique afin de continuer à s'améliorer à tous les niveaux, et ainsi, assurer un bon service en cas d'urgence.

Le service d'incendie de Shippagan possède la formation, les connaissances et les compétences dans différents secteurs tels que : combat d'incendie, désincarcération, appareil respiratoire, sauvetage sur glace, sur l'eau, hors route, espace clos, cours de premiers soins, 1er répondant, combat d'incendie de forêt, cours niveau 1 et niveau 2 pour devenir pompier, cours d'officier, etc. Le service d'incendie de Shippagan possède une flotte de 5 véhicules qui comprend 2 camions-citernes, 1 camion de sauvetage, 1 camion utilitaire et 1 amphibie. De plus, la brigade possède l'équipement nécessaire afin d'assurer les différents sauvetages.

Le coût des services d'incendie est réparti selon l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle; la Ville de Shippagan doit déboursier 65.97 % des coûts de fonctionnement totaux de la brigade (236 850 \$), le village de Le Goulet, 7.38 % (26 496 \$) et les districts de services locaux 26.65 % (95 680 \$).

La Ville de Shippagan a également perçu un montant de 15 960 \$ pour la vente d'eau aux bateaux, piscines et autres. Ce service est offert par le service d'incendie de la municipalité.

Le contrôle des animaux sur le territoire est assuré par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), qui s'occupe de faire respecter l'arrêté municipal No 42-2018, arrêté concernant le service de contrôle des chiens.

Services de transport

Dépenses totales : 1 013 988 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des travaux publics et aux salaires des employés (240 544 \$); à l'équipement (41 433 \$); au garage et ateliers (65 078 \$), au nettoyage des rues (9 307 \$), aux égouts pluviaux (4 175 \$), au service de déneigement (327 966 \$), à l'éclairage des rues (94 823 \$), au service de circulation comprenant le traçage des voies et la signalisation (42 052 \$), à la cotisation pour le transport aérien (6 208 \$), à l'entretien (177 252 \$) et au brigadier scolaire (5 150 \$).

Le service des travaux publics compte un employé à temps plein et un employé saisonnier. Il y a aussi un employé à temps plein qui est partagé entre le système d'eau et le service des travaux publics.

La municipalité compte 32,24 km de routes, celles-ci sont composées de routes provinciales, régionales et municipales. La Ville est tenue de couvrir les coûts en immobilisation et d'entretien des 24,81 km de routes municipales et 50 % des coûts d'entretien des autres routes dans les limites de son territoire. Pour entreprendre ces travaux, la ville compte sur une flotte d'un camion de trois tonnes, deux camions d'une tonne dont un est converti l'hiver pour l'épandage de sel, deux camionnettes incluant celle du système d'eau, une rétrocaveuse (backhoe) et un tracteur-tondeuse.

En 2021, la municipalité a fait des travaux d'asphaltage ainsi que l'acquisition d'un nouvel égoût pluvial sur la nouvelle partie de l'avenue Loudun. Ce projet a été financé par un emprunt de (40 000 \$) et par le fonds de fonctionnement général (51 716 \$).

La municipalité a également fait l'acquisition d'une nouvelle borne de recharge qui était financée par une subvention provenant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) du projet SauvÉR en partenariat avec l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (5 839 \$).

Services de collecte de déchets

Dépenses totales : 141 125 \$

Les services de collecte de déchets comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides et des matières recyclables. Ces services sont gérés par la Commission de services régionaux Péninsule acadienne.

Ces déchets sont transbordés au centre de traitement des déchets situé dans le parc industriel de la Municipalité régionale de Tracadie, pour être ensuite acheminé au site d'enfouissement sanitaire de Red Pine à Allardville dans la région Chaleur. Les redevances au titre du déversement des matières usées résidentielles (coût par tonne) s'élèvent à 122 \$.

Services d'urbanisme et de zonage

Dépenses totales : 224 748 \$

Les services d'urbanisme et de zonage comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (129 525 \$), l'exploitation du bureau touristique de Shippagan (10 444 \$), la promotion touristique (8 274 \$), les incitatifs au crédit de taxe (6 270 \$) et les améliorations du territoire (70 235 \$). Dans cette dernière dépense se retrouve un projet d'étude pour le plan d'interconnection, de marquage, de signalisation et piste cyclable (financé par une subvention en partenariat avec la Véloroute) (22 987 \$), l'entretien des fleurs de la Municipalité (16 155 \$), une étude avec Nordais architecture pour le plan d'un hôtel (15 643 \$), un projet du fonds en fiducie sur l'environnement (9 578 \$) et autres (2 782 \$).



Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 1 369 930 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services récréatifs et culturels (19 997 \$), aux employés et à l'entretien du Centre Rhéal-Cormier (aréna) (251 984 \$), aux employés et à l'entretien des parcs, terrains de jeux et entrepôt (227 534 \$), aux employés et à l'entretien du Centre des congrès de la Péninsule acadienne (192 019 \$), aux employés et à l'entretien de la Piscine régionale de Shippagan (308 842 \$), au Camping Shippagan, Centre Plein air, Carnaval, Village du Père Noël et défilé de Noël (222 761 \$), au service de la Bibliothèque publique Laval-Goupil (48 419 \$), au Sentier Rivage (7 154 \$), à des subventions culturelles (35 940 \$) et aux autres services récréatifs et culturels (55 280 \$).

Le département des parcs compte sur un employé à temps plein et trois employés saisonniers, dont deux qui sont transférés à l'aréna durant l'hiver. La flotte comprend un tracteur à chargement frontal, deux camionnettes, un petit tracteur industriel ainsi que trois tondeuses commerciales.

En 2021, la municipalité a accueilli sept étudiants au sein de son équipe. Ces embauches ont été rendues possibles grâce à l'appui financier de différents programmes, soit le Programme Avenir GNB (7 685 \$), le Programme d'emplois d'été Canada (10 419 \$) et le Fonds d'apprentissage expérientiel (7 124 \$), pour un total de 25 228 \$ en subventions .

Les services récréatifs et culturels sont partiellement financés par leurs frais d'utilisation, lesquels ont généré 531 547 \$ en 2021 (Centre Rhéal-Cormier : 67 801 \$; le Centre des congrès de la Péninsule acadienne : 140 514 \$, le Camping Shippagan—incluant le Centre plein air, le Carnaval, le Village du Père Noël et le Défilé du Père Noël : 193 661 \$ et la Piscine Régionale de Shippagan : 129 571 \$).



Services financiers

Dépenses totales : 875 295 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme.

En 2021, les intérêts à court terme ont totalisé 7 287 \$. La municipalité a remboursé 534 000 \$ sur le principal de la dette à long terme, puis elle a payé 112 292 \$ en intérêts.

Certaines variations ont eu lieu au niveau des réserves, c'est-à-dire qu'un montant de 10 000 \$ a été transféré au fonds de réserve de capital général pour les besoins futurs de la piscine et un montant de 160 000 \$ a également été transféré au fonds de réserve de capital général pour des projets futurs. De plus, un montant de 51 716 \$ a été investi sur des travaux d'asphaltage ainsi que l'acquisition d'un nouvel égoût pluvial sur la nouvelle partie de l'avenue Loudun. Voir le Tableau 2 pour des renseignements supplémentaires sur la dette.

Tableau 2 : Dette 2021 du Fonds général – Total 4 527 000 \$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2021	Durée
4 juin 2012	1.65 % – 3.40 %	2022	214 000 \$	10 ans
14 juin 2013	1.37 % – 3.70 %	2028	192 000 \$	15 ans
8 déc. 2014	1.20 % – 3.10 %	2024	119 000 \$	10 ans
6 juil. 2015	0.96 % – 2.80 %	2025	28 000 \$	10 ans
18 déc. 2015	1.05 % – 3.15 %	2025	32 000 \$	10 ans
1 juin 2017	1.20 % – 2.70 %	2027	177 000 \$	10 ans
6 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	719 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.30 %	2024	137 000 \$	5 ans
21 nov. 2019	1.95 % – 2.95 %	2039	240 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % - 2.95 %	2040	1 695 000 \$	20 ans
26 nov. 2020	0.50 % - 2.30 %	2035	974 000 \$	15 ans
Total de la dette 2021			4 527 000 \$	

Service d'eau et d'égout

Dépenses totales: 1 267 680 \$

Le service d'eau et d'égout partage des bureaux avec le service des travaux publics, situé au 146, rue DeGrâce. La Ville fournit des services d'eau à 1046 propriétés et des services d'égout à 1 026 propriétés. De plus, la Ville approvisionne en eau 188 propriétés à l'extérieur de la municipalité. Il y a eu 8 nouveaux branchements d'eau et 5 nouveaux branchements d'égout.

Service d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 564 726 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration des services d'approvisionnement en eau (195 908 \$), au service d'approvisionnement en eau (214 185 \$) et à l'acheminement et la distribution de l'eau (154 633 \$).

Les utilisateurs des services d'approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de la station de pompage du réservoir d'eau potable, située sur la rue du Réservoir. Les sources d'approvisionnement comprennent quatre puits forés et quelque 36 km de canalisations de distribution. L'analyse de l'eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Service d'égout

Dépenses totales: 338 475 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration du service d'égout (73 317 \$), au raccordement du service d'eau & d'égout (90 836 \$), aux stations de relèvement (70 548 \$), à l'épuration et l'évacuation du système (98 592 \$) et aux bornes-fontaines (5 182 \$).

Le système d'évacuation des eaux usées comprend quelque 35 km de canalisation, 8 stations de relèvement et une lagune aérée de 4.35 hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

Services financiers

Dépenses totales : 364 479 \$

Cette section comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme. En 2021, la municipalité a remboursé 156 000 \$ du principal de la dette à long terme et payé 38 323 \$ en intérêts sur celle-ci. Il n'y a eu aucun frais d'émission de débentures et la Ville a également payé 7 663 \$ en intérêts à court terme.

Des escomptes ont été faits sur les factures des citoyens ayant 65 ans et plus pour un montant de 13 712 \$.

De plus, un transfert de 4 000 \$ a été effectué au fonds de réserve d'immobilisation eau et égouts ainsi que 20 000 \$ au fonds de réserve en capital des eaux & égouts.

Un montant de 124 781 \$ a été investi en immobilisation provenant directement du fonds de fonctionnement eau & égout. Les projets qui ont été achevés en 2021 sont des travaux sur le nouveau développement de l'avenue Loudun pour les égouts sanitaires et de l'aqueduc (8 231 \$), l'installation d'une pompe submersible sur l'avenue du Tré-Carré (24 183 \$), un panneau de contrôle à la station de pompage sur l'avenue Hôtel de Ville (47 037 \$), une toiture neuve sur un des deux réservoirs d'eau salée (27 707 \$). Il y a également eu des travaux effectués, mais non terminés en 2021, pour l'installation d'un rideau séparateur à la lagune où 17 626 \$ a été financé directement par le budget de fonctionnement du fonds eau et égout.

Tableau 3 : Dette 2021 du Fonds pour les services d'eau et d'égout – Total 1 230 000 \$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2020	Durée
4 juin 2012	1.65 % – 3.40 %	2022	127 000 \$	10 ans
14 juin 2013	1.35 % – 4.00 %	2033	475 000 \$	20 ans
6 juil. 2015	1.65 % – 4.25 %	2035	80 000 \$	20 ans
1 juin. 2017	1.20 % – 1.85 %	2022	12 000 \$	5 ans
21 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	151 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.85 %	2029	123 000 \$	10 ans
21 nov. 2019	2.55 % - 3.70 %	2039	26 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % - 2.05 %	2030	236 000 \$	10 ans
Total de la dette en 2021			1 230 000 \$	

Société constituée par le gouvernement local

Le conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan est un organisme qui est incorporé selon la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick et qui est exempté d'impôt. Il agit dans un rôle consultatif auprès de la municipalité et comme représentant de la communauté pour la municipalité, les autres municipalités et districts de services locaux ayant accepté de contribuer au financement annuel des frais de la piscine.

Une entente de gestion entre la Ville de Shippagan et le conseil de gestion a été signée en 2020 et stipule que c'est désormais la Ville qui est responsable de la gestion de la piscine. Pour les années précédentes, la Ville s'était engagée à couvrir les déficits d'opérations de la piscine selon certaines conditions.

Les résultats financiers du conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan sont consolidés dans les états financiers audités de 2020 de la Ville de Shippagan.

Annexe I: Dates des réunions du conseil et présences

Type de réunion	Date de la réunion	Membres du conseil					
		Anita Savoie Robichaud	Kassim Doumbia	Rémi Hébert	Marie-Lou Noël	Patrice-Éloi Mallet	Percy Mallet
Ordinaire	1 février						
Ordinaire	3 mars						
Extraordinaire	24 mars						
Ordinaire	6 avril						
Extraordinaire	28 avril						
Ordinaire	3 mai						
Type de réunion	Date de la réunion	Membres du conseil					
		Kassim Doumbia	Armand Caron	Amélie Ferron-Roussel	Patricia Godin	Patrice-Éloi Mallet	Marie-Lou Noël
Extraordinaire	14 juin						
Extraordinaire	28 juin						
Extraordinaire	11 août						
Ordinaire	7 septembre						
Extraordinaire	20 septembre						
Ordinaire	4 octobre						
Ordinaire	1 novembre						
Extraordinaire	15 novembre						
Ordinaire	6 décembre						
Extraordinaire	20 décembre						

Légende

Présent ■ Présence par voie électronique ■ Absent ■

Annexe II : Points discutés aux réunions extraordinaires

Date de la réunion	Sujets discutés
24 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption—Entente administration portuaire
28 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des états financiers audités 2020 ▪ Adoption des états financiers audités 2020
14 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt des formules d’assermentation ▪ Formule 3– déclaration divulguant un conflit d’intérêts ▪ Nomination d’une mairesse suppléante ou d’un maire suppléant ▪ Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière ▪ Composition des comités du conseil
28 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement du contrat—Assurance collective 2021 ▪ Publication des avis en vertu du paragraphe 111 (1) de la Loi sur l’urbanisme—Projet Gauthier Marine ▪ Plan quinquennal pour les routes provinciales déneignées 2022-2026 ▪ Demande de contribution financière—Festival des pêches et de l’aquaculture ▪ Projet de location de vélos avec remise pour entrepôt ▪ Contribution—Festival Inspire ▪ Demande—Garderie communautaire Les Schtroumpfs
11 août	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture des soumissions – projet EP-01-21—Construction de l’égout pluvial et asphaltage—avenue Loudun

Date de	Sujets discutés
20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure sanitaires—Coronavirus (COVID-19)
15 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la modification au plan municipal—Projet Les Investissements B. Morin Ltée ▪ Publication des avis en vertu du paragraphe 111 (1) de la <i>Loi sur l'urbanisme</i>—Projet Les Investissements B. Morin Ltée ▪ Première lecture par son titre de l'arrêté 74-27-2022, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. Pour l'année 2022 ▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-27-2022, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. Pour l'année 2022 ▪ Lecture intégrale de l'arrêté 82-2021 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future ▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 82-2021 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future ▪ Présentation des budgets de fonctionnements 2022 ▪ Adoption du budget de fonctionnement général 2022

Date de la réunion	Sujets discutés
20 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude des objections – modification au plan municipal et à l’arrêté de zonage – Projet Les Investissements B. Morin ▪ Première lecture par son titre de l’arrêté 77-2021-01 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan ▪ Deuxième lecture par son titre de l’arrêté 77-2021-01 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan ▪ Première lecture par son titre de l’arrêté 78-2021-06 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant l’arrêté de zonage de Shippagan ▪ Deuxième lecture par son titre de l’arrêté 78-2021-06 concernant l’adoption d’un arrêté modifiant l’arrêté de zonage de Shippagan ▪ Dons au Marchands Entreprises Shippagan ▪ Nomination de l’auditeur indépendant externe pour l’année 2021 ▪ Renouvellement des mandats de chef pompier et du deuxième Capitaine—Service d’incendie de Shippagan ▪ Transfert du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout ▪ Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général ▪ Transfert du fonds de réserve de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout ▪ Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général ▪ Transfert du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout

Annexe III

Dates et points discutés aux réunions à huis clos

Date de	Sujets discutés
19 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) c) - Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) b) –renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme dans la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> ▪ *Alinéa 68 (1) j) – question de travail et d'emploi ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Date de	Sujets discutés
23 février	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68 (1) j) – question de travail et d’emploi ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) e) – renseignements qui risqueraient de porter atteinte au caractère confidentiel de renseignements reçus du gouvernement
9 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
16 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme dans la <i>Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée</i> ▪ *Alinéa 68(1) j) – questions procédurales ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Date de	Sujets discutés
26 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d’emploi
27 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le
16 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme dans la <i>Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée</i> ▪ *Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Date de	Sujets discutés
24 août	<ul style="list-style-type: none"> ▪ * Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ * Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ * Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ * Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ * Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ * Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières ▪ * Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi
20 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ * Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi
28 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ * Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ * Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ * Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ * Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ * Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi

Date de	Sujets discutés
19 octobre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68 (1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ou renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d’emploi ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente

Date de	Sujets discutés
23 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financière ▪ *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ▪ *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financière

Annexe IV : États financiers audités 2021

VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2021



VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 32



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la ville au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


Paulin Gagnon

Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 27 avril 2022



	2021 Budget (non-vérifié) (Note 18)	2021 Résultats	2020 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition	3 810 298 \$	3 810 467 \$	3 720 689 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	162 052	168 583	167 467
Autres revenus de provenance interne	590 798	746 113	469 542
Subventions inconditionnelles	445 389	454 746	455 436
Autres transferts gouvernementaux	-	325 780	320 485
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 101 310	1 113 715	1 095 091
Intérêts	9 500	8 273	9 881
Régime de retraite	-	388 187	67 063
	<u>6 119 347</u>	<u>7 015 864</u>	<u>6 305 654</u>
DÉPENSES			
Services d'administration générale	1 279 136	1 250 257	1 186 888
Services de protection	939 071	980 734	1 031 184
Services de transport	1 256 644	1 328 793	1 324 499
Services d'hygiène	141 125	141 125	139 257
Services de la mise en valeur du territoire	176 420	228 725	162 327
Services récréatifs et culturels	1 467 668	1 550 729	1 432 475
Approvisionnement eau - évacuation eaux usées	<u>1 017 566</u>	<u>900 123</u>	<u>859 276</u>
	<u>6 277 630</u>	<u>6 380 486</u>	<u>6 135 906</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 17)	<u>(158 283) \$</u>	635 378	169 748
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>16 721 263</u>	<u>16 551 515</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>17 356 641 \$</u>	<u>16 721 263 \$</u>

SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 21 et 22)



	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	311 271 \$	691 427 \$
Encaisse affecté	1 422 090	995 838
Débiteurs (note 3)	420 932	327 100
Actif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>191 852</u>	<u>-</u>
	<u>2 346 145</u>	<u>2 014 365</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 4)	-	223 123
Comptes payables et frais courus	517 961	398 048
Revenus différés des gouvernements	338 086	213 224
Dette à long terme (note 5)	5 757 000	6 447 000
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>-</u>	<u>196 335</u>
	<u>6 613 047</u>	<u>7 477 730</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(4 266 902)</u>	<u>(5 463 365)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	41 956 935	41 799 816
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(20 532 145)</u>	<u>(19 742 783)</u>
Immobilisation nettes	<u>21 424 790</u>	<u>22 057 033</u>
Inventaires	49 884	48 061
Frais payés d'avance	<u>148 869</u>	<u>79 534</u>
	<u>198 753</u>	<u>127 595</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>17 356 641 \$</u>	<u>16 721 263 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 14)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL


 _____, Maire


 _____, Greffier



	2021	2020
Surplus de l'exercice	635 378 \$	169 748 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(272 683)	(1 822 005)
Disposition d'immobilisations corporelles	25 000	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>879 926</u>	<u>1 083 084</u>
	<u>1 267 621</u>	<u>(569 173)</u>
Augmentation des inventaires	(1 823)	-
Diminution des inventaires	-	4 550
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(69 335)</u>	<u>(2 512)</u>
	<u>(71 158)</u>	<u>2 038</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	1 196 463	(567 135)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>(5 463 365)</u>	<u>(4 896 230)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>(4 266 902) \$</u>	<u>(5 463 365) \$</u>



	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	635 378 \$	169 748 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	879 926	1 083 084
Variation des sommes à recevoir	(93 832)	800 107
Variation des créditeurs et frais courus	119 913	(340 550)
Variation du passif du régime de retraite	(388 187)	(67 063)
Variation des revenus différés	124 862	200 057
Variation des frais payés d'avance	(69 335)	(2 512)
Variation de l'inventaire	<u>(1 823)</u>	<u>4 550</u>
	<u>1 206 902</u>	<u>1 847 421</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(272 683)	(1 822 005)
Variation du placement et encaisse affecté	(426 252)	(1 318 512)
Produit de disposition d'immobilisation corporelle	<u>25 000</u>	<u>-</u>
	<u>(673 935)</u>	<u>(3 140 517)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	(223 123)	(1 756 974)
Dette à long terme	3 147 000	693 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 837 000)</u>	<u>1 570 000</u>
	<u>(913 123)</u>	<u>506 026</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(380 156)	(787 070)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>691 427</u>	<u>1 478 497</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>311 271</u></u> \$	<u><u>691 427</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u><u>311 271</u></u> \$	<u><u>691 427</u></u> \$



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Ville de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. En tant que municipalité, la ville est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La vision de la municipalité est : Shippagan, ville de pêche et d'aquaculture, est une communauté dynamique, saine et inclusive et se veut un carrefour d'excellence de l'Éducation en français, de l'Innovation et du Savoir dans une perspective de développement durable.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Solde interfonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Ville de Shippagan le 9 novembre 2020 et par le Ministre des gouvernements locaux le 18 novembre 2020.

Les normes CSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La ville évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Bâtiments	30 et 40 ans
Véhicules	5 ans
Équipement lourd	10 et 15 ans
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Machineries et équipements	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Réseaux d'alimentation en eau et évacuation des eaux usées	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisation est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de la mise en valeur du territoire

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



3. DÉBITEURS

	2021	2020
Général	357 884 \$	238 418 \$
Subventions à recevoir	7 362	1 523
TVH à recevoir	<u>55 686</u>	<u>87 159</u>
	<u>420 932 \$</u>	<u>327 100 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 5 132 000 \$ dont 1 010 336 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, la totalité n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

5. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2021	2020
Fonds de capital et emprunt général				
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	- \$	8 000 \$
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	214 000	259 000
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	192 000	217 000
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	119 000	156 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	28 000	35 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	32 000	40 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	177 000	231 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	719 000	807 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	137 000	181 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	240 000	265 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 695 000	1 807 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	<u>974 000</u>	<u>1 055 000</u>
			<u>4 527 000 \$</u>	<u>5 061 000 \$</u>



5. DETTE À LONG TERME (suite)

Émission	Intérêt	Échéance	2021	2020
Fonds de capital d'eau et égout				
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	-	8 000
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	127 000	149 000
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	475 000	508 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	80 000	88 000
1 juin 17	1.20 % - 1.85 %	2022	12 000	24 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	151 000	160 000
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029	123 000	137 000
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2039	26 000	27 000
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030	<u>236 000</u>	<u>285 000</u>
			<u>1 230 000</u>	<u>1 386 000</u>
TOTAL DES FONDS			<u><u>5 757 000</u></u> \$	<u><u>6 447 000</u></u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2022	956 000 \$
2023	582 000 \$
2024	563 000 \$
2025	470 000 \$
2026	347 000 \$



6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la ville en vertu du Régime de retraite des employés de la ville qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la ville contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

	2021	2020
Juste valeur marchande de l'actif du régime	3 308 095 \$	3 074 775 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 116 243</u>	<u>3 271 110</u>
Excédent (déficit) pour le service des prestations	<u>191 852 \$</u>	<u>(196 335) \$</u>

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la ville, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2020. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'évènements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2021	2020
Évolution de l'excédent (déficit)		
Déficit au début	(196 000) \$	(263 000) \$
Amortissement	44 000	28 000
Surplus (manque) d'intérêt et expérience	<u>344 000</u>	<u>39 000</u>
Excédent (déficit) à la fin	<u>192 000 \$</u>	<u>(196 000) \$</u>
Actif du régime		
Fonds commun de placements – équilibré	3 336 544 \$	3 062 836 \$
Cotisations à recevoir (à payer)	<u>(28 449)</u>	<u>11 939</u>
Dépenses totales reliées à la retraite	<u>3 308 095 \$</u>	<u>3 074 775 \$</u>



7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout	Total	
									2021	2020
COÛT										
Solde au début	1 820 140 \$	1 157 859 \$	12 993 510 \$	531 680 \$	2 236 225 \$	11 857 411 \$	463 233 \$	10 739 758 \$	41 799 816 \$	40 463 734 \$
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	-	-	-	5 838	-	91 717	-	175 128	272 683	1 822 005
Moins:										
Dispositions nettes durant l'année	25 000	-	-	-	90 564	-	-	-	115 564	485 923
Solde à la fin	1 795 140	1 157 859	12 993 510	537 518	2 145 661	11 949 128	463 233	10 914 886	41 956 935	41 799 816
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	386 519	5 592 453	498 040	1 197 451	6 967 500	-	5 100 820	19 742 783	19 145 622
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	57 893	248 409	9 040	105 616	243 073	-	215 895	879 926	1 083 084
Moins:										
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	90 564	-	-	-	90 564	485 923
Solde à la fin	-	444 412	5 840 862	507 080	1 212 503	7 210 573	-	5 316 715	20 532 145	19 742 783
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 795 140 \$	713 447 \$	7 152 648 \$	30 438 \$	933 158 \$	4 738 555 \$	463 233 \$	5 598 171 \$	21 424 790 \$	22 057 033 \$



8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts temporaire pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2021, la ville s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité se conforme à cette exigence.

9. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2021	2020
Excédent de l'année 2021	20 170 \$	- \$
Excédent de l'année 2020	57 793	61 696
Excédent de l'année 2019	-	47 114
Excédent de l'année 2016	-	18 747
	<u>77 963</u> \$	<u>127 557</u> \$



10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la ville pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS

Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux

Au 31 décembre 2021, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général et dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.

13. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2021, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclare que l'écllosion de COVID-19 est devenue une pandémie. La province du Nouveau-Brunswick a déclaré l'état d'urgence le 19 mars 2020. Cette situation, sans précédent, impacte la situation financière de la municipalité mais il est actuellement impossible d'évaluer l'impact de la situation.



14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les cinq prochains exercices tel que :

2022	342 371 \$
2023	327 433 \$
2024	337 797 \$
2025	337 797 \$
2026	337 797 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 4 000 \$ (jusqu'en 2023) au fonds de réserve en capital d'eau et égout afin de satisfaire à l'entente signée avec le Fonds Chantier Canada et NB.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La ville, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La ville consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La ville n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.



15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La ville est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Eau et égout	Total	Total
								2021	2020
REVENUS									
Mandat d'imposition	926 625 \$	680 277 \$	910 331 \$	102 233 \$	127 801 \$	1 063 200 \$	- \$	3 810 467 \$	3 720 689 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	113 888	54 695	-	-	-	-	168 583	167 467
Ventes de services	328 177	15 960	-	-	-	401 976	-	746 113	469 542
Subventions inconditionnelles	110 585	81 185	108 640	12 201	15 252	126 884	-	454 746	455 436
Autres transferts gouvernementaux	325 780	-	-	-	-	-	-	325 780	320 485
Frais et usagers - service d'eau et égout	-	-	-	-	-	-	1 113 715	1 113 715	1 095 091
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	8 273	8 273	9 881
Provision pour régime de retraite	388 187	-	-	-	-	-	-	388 187	67 063
	<u>2 079 354</u>	<u>891 310</u>	<u>1 073 666</u>	<u>114 434</u>	<u>143 053</u>	<u>1 592 060</u>	<u>1 121 988</u>	<u>7 015 864</u>	<u>6 305 654</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	617 124	16 900	417 796	-	-	19 997	177 502	1 249 319	1 253 385
Biens et services	468 991	835 646	596 192	141 125	224 748	1 364 563	468 403	4 099 668	3 628 759
Amortissement	135 745	105 173	281 732	-	-	141 381	215 895	879 926	1 083 085
Intérêt	28 397	23 015	33 073	-	3 977	24 788	38 323	151 573	170 677
	<u>1 250 257</u>	<u>980 734</u>	<u>1 328 793</u>	<u>141 125</u>	<u>228 725</u>	<u>1 550 729</u>	<u>900 123</u>	<u>6 380 486</u>	<u>6 135 906</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>829 097 \$</u>	<u>(89 424) \$</u>	<u>(255 127) \$</u>	<u>(26 691) \$</u>	<u>(85 672) \$</u>	<u>41 331 \$</u>	<u>221 865 \$</u>	<u>635 378 \$</u>	<u>169 748 \$</u>



17. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2021	Total 2020
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	1 037 849 \$	(683 190) \$	369 376 \$	(90 834) \$	99 \$	628 \$	55 \$	1 395 \$	635 378 \$	169 748 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus (déficit) d'avant dernière année	(58 395)	-	65 861	-	-	-	-	-	7 466	21 404
Remboursement de la dette	(534 000)	534 000	(156 000)	156 000	-	-	-	-	-	-
Transfert du fonds réserve	-	-	-	-	-	-	(60 000)	60 000	-	-
Dépenses en capital	(51 716)	51 716	(50 067)	50 067	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratifs	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	664 031	-	215 895	-	-	-	-	879 926	1 083 084
Provision pour régime de retraite	(388 187)	-	-	-	-	-	-	-	(388 187)	(67 063)
Transfert au fonds de réserve	(170 000)	-	(24 000)	-	-	170 000	-	24 000	-	-
Profit (perte) entité apparentée	2 066	-	-	-	-	-	-	-	2 066	(80 028)
	(1 015 232)	1 249 747	(349 206)	421 962	-	170 000	(60 000)	84 000	501 271	957 397
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	22 617 \$	566 557 \$	20 170 \$	331 128 \$	99 \$	170 628 \$	(59 945) \$	85 395 \$	1 136 649 \$	1 127 145 \$



18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement		Amortissement		Autres	Transfert intérêts	Total 2021
	Général	Fonctionnement Eau et égout	Immobilisations				
REVENUS							
Mandat d'imposition	3 810 298 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 810 298 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	162 052	-	-	-	-	-	162 052
Autres revenus de provenance interne	590 798	100 000	-	(100 000)	-	-	590 798
Subventions inconditionnelles	445 389	-	-	-	-	-	445 389
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	-	1 101 310	-	-	-	-	1 101 310
Intérêt	-	9 500	-	-	-	-	9 500
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	285 000	-	-	(285 000)	-	-	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	-	65 861	-	(65 861)	-	-	-
	<u>5 293 537</u>	<u>1 276 671</u>	<u>-</u>	<u>(450 861)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 119 347</u>
DÉPENSES							
Services d'administration générale	1 090 872	-	135 745	-	-	52 519	1 279 136
Services de protection	908 635	-	105 173	(100 000)	-	25 263	939 071
Services de transport	938 609	-	281 732	-	-	36 303	1 256 644
Services d'hygiène	141 125	-	-	-	-	-	141 125
Services de la mise en valeur du territoire	172 055	-	-	-	-	4 365	176 420
Services récréatifs et culturels	1 299 078	-	141 381	-	-	27 209	1 467 668
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	1 035 148	215 895	(285 000)	-	51 523	1 017 566
Contribution au fonds de réserve	10 000	4 000	-	(14 000)	-	-	-
Dépenses en capital	-	30 000	-	(30 000)	-	-	-
Paiement de la dette à long terme	529 000	156 000	-	(685 000)	-	-	-
Déficit d'avant dernier exercice	58 395	-	-	(58 395)	-	-	-
Intérêts	145 659	51 523	-	-	-	(197 182)	-
Rajustement tenant lieu d'impôt	109	-	-	(109)	-	-	-
	<u>5 293 537</u>	<u>1 276 671</u>	<u>879 926</u>	<u>(1 172 504)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 277 630</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(879 926) \$</u>	<u>721 643 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(158 283) \$</u>



19. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2021	Total 2020
ACTIFS						
Encaisse	198 303	\$ 221 751	\$ 52 294	\$ 173 836	\$ 646 184	\$ 451 956
Épargne à terme	-	109 571	-	246 539	356 110	354 162
	<u>198 303</u>	<u>\$ 331 322</u>	<u>\$ 52 294</u>	<u>\$ 420 375</u>	<u>\$ 1 002 294</u>	<u>\$ 806 118</u>
PASSIFS						
Créditeurs	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
EXCÉDENT ACCUMULÉ						
Actif net au début	198 204	160 694	112 239	334 980	806 117	781 954
Excédent (déficit)	99	170 628	(59 945)	85 395	196 177	24 164
	<u>198 303</u>	<u>\$ 331 322</u>	<u>\$ 52 294</u>	<u>\$ 420 375</u>	<u>\$ 1 002 294</u>	<u>\$ 806 118</u>
REVENUS						
Transfert	-	\$ 170 000	\$ -	\$ 84 000	\$ 254 000	\$ 64 000
Intérêts	99	628	55	1 395	2 177	10 164
	<u>99</u>	<u>170 628</u>	<u>55</u>	<u>85 395</u>	<u>256 177</u>	<u>74 164</u>
DÉPENSES						
Virement	-	-	60 000	-	60 000	50 000
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>99</u>	<u>\$ 170 628</u>	<u>\$ (59 945)</u>	<u>\$ 85 395</u>	<u>\$ 196 177</u>	<u>\$ 24 164</u>



19. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 20 décembre 2021

Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 4 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

Adoption de transférer 20 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

Adoption de transférer 160 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 60 000 \$ du fonds de réserve fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

_____, Maire

_____, Greffier



20. ENTITÉS CONTRÔLÉES**Piscine Régionale****ACTIFS**

Encaisse	40 758 \$
Placements	95 905
Somme à recevoir	<u>5 520</u>
	<u><u>142 183</u></u> \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	<u>10 226</u> \$
----------------------------	------------------

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Actif net au début	134 023
Déficit de l'exercice	<u>(2 066)</u>
	<u>131 957</u>
	<u><u>142 183</u></u> \$

REVENUS	12 564 \$
----------------	-----------

DÉPENSES	<u>14 630</u>
-----------------	---------------

DÉFICIT DE L'EXERCICE	<u><u>(2 066)</u></u> \$
------------------------------	--------------------------

L'organisme détient un fond avec restriction dont les intérêts gagnés sont présentés dans ce fond. Au fin du consolidé, ces revenus sont ajoutés au profit de l'exercice.

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



21. SUPPORT DES REVENUS

	2021 Budget (non-vérifié)	2021 Résultats	2020 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services d'incendie	107 567 \$	113 888 \$	112 984 \$
Entretien des routes	<u>54 485</u>	<u>54 695</u>	<u>54 483</u>
	<u>162 052 \$</u>	<u>168 583 \$</u>	<u>167 467 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Camping Shippagan, Centre plein air, Village du Père Noël & Défilé de Noël	180 135 \$	193 661 \$	125 273 \$
Centre Rhéal-Cormier	73 500	67 801	67 467
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	41 810	140 514	22 987
Location d'immeubles	36 626	52 273	28 142
Permis et Licences	14 800	41 825	19 455
Piscine Régionale de Shippagan	195 727	142 135	129 684
Projets d'emploi étudiants	-	25 228	17 830
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	12 500	15 960	14 580
Ventes de matériaux et d'immobilisations	30 000	19 515	23 761
Revenus divers	<u>5 700</u>	<u>47 201</u>	<u>20 363</u>
	<u>590 798 \$</u>	<u>746 113 \$</u>	<u>469 542 \$</u>



22. SUPPORT DES DÉPENSES

	2021 Budget (non-vérifié)	2021 Résultats	2020 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatif			
Maire	44 986 \$	42 136 \$	36 251 \$
Conseillers	<u>80 330</u>	<u>86 870</u>	<u>71 872</u>
	125 316	129 006	108 123
Administration générale			
Personnel administratif	480 135	488 118	454 586
Immeuble à bureau	114 365	104 308	93 691
Aviser légal	40 000	7 892	52 687
Autre consultant	20 000	19 726	4 784
Autres	<u>-</u>	<u>104</u>	<u>32 535</u>
	654 500	620 148	638 283
Gestion des finances			
Service comptable	-	3 842	3 509
Audit externe	<u>20 400</u>	<u>21 457</u>	<u>39 214</u>
	20 400	25 299	42 723
Autres coûts administratifs			
Cotisations et associations	5 169	10 166	8 935
Autres	3 715	-	-
Dépenses de bureau	69 500	66 389	48 708
Formation et délégations	2 000	5 728	1 723
Subventions aux organismes	60 450	73 442	41 512
Intérêts sur financement temporaire	10 000	930	37 734
Intérêts sur dette à long terme	30 119	27 439	15 264
Frais d'émission de débentures	5 000	-	24 739
Frais d'évaluation	47 297	47 297	47 088
Assurance responsabilité	96 525	103 218	38 610
Relation publique - rapports municipaux	6 000	5 422	1 365
Amortissement	135 745	135 745	126 705
Frais bancaires	<u>7 400</u>	<u>28</u>	<u>5 376</u>
	<u>478 920</u>	<u>475 804</u>	<u>397 759</u>
	<u>1 279 136 \$</u>	<u>1 250 257 \$</u>	<u>1 186 888 \$</u>



22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2021 Budget (non-vérifié)	2021 Résultats	2020 Résultats
SERVICES DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	14 600 \$	16 900 \$	14 814 \$
Brigades des pompiers	116 810	146 657	114 310
Formation	5 500	4 510	1 204
Caserne	34 250	81 406	76 163
Matériel de lutte contre l'incendie	36 150	9 553	14 624
Amortissement	105 173	105 173	207 545
Intérêts sur la dette à long terme	<u>25 263</u>	<u>23 015</u>	<u>15 817</u>
	337 746	387 214	444 477
Service de police	580 363	580 363	574 110
Service des mesures d'urgence	10 000	7 195	8 226
Réglementation des animaux	5 962	5 962	4 371
Lutte contre les inondations	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>601 325</u>	<u>593 520</u>	<u>586 707</u>
	<u>939 071 \$</u>	<u>980 734 \$</u>	<u>1 031 184 \$</u>
SERVICE DES TRANSPORTS			
Service en commun			
Administration	226 360 \$	240 544 \$	290 473 \$
Équipement général	-	41 433	53 270
Complexe municipal	<u>93 269</u>	<u>65 078</u>	<u>44 094</u>
	319 629	347 055	387 837
Nettoyage des rues	10 100	9 307	5 162
Égouts pluviaux	10 800	4 175	7 719
Service de déneigement	357 500	327 966	323 190
Éclairage des rues	93 975	94 823	93 620
Traçage des voies de circulation	21 300	23 836	20 499
Signalisation	19 440	18 216	11 556
Transport aérien	6 208	6 208	6 320
Entretien	94 157	177 252	104 421
Amortissement	281 732	281 732	334 165
Intérêts sur la dette à long terme	36 303	33 073	26 610
Brigadier scolaire	<u>5 500</u>	<u>5 150</u>	<u>3 400</u>
	<u>1 256 644 \$</u>	<u>1 328 793 \$</u>	<u>1 324 499 \$</u>



22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2021 Budget (non-vérifié)	2021 Résultats	2020 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Enlèvement des ordures	<u>141 125 \$</u>	<u>141 125 \$</u>	<u>139 257 \$</u>
SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Commission d'urbanisme	124 355 \$	129 525 \$	129 229 \$
Promotion touristique	7 000	8 274	8 496
Inciatifs économiques	18 500	6 270	2 540
Bureau touristique	8 200	10 444	3 612
Parc et commission industriel	2 000	-	1 690
Embellissement du territoire	12 000	70 235	13 552
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 365</u>	<u>3 977</u>	<u>3 208</u>
	<u>176 420 \$</u>	<u>228 725 \$</u>	<u>162 327 \$</u>
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL			
Administration	27 002 \$	19 997 \$	129 054 \$
Bibliothèque	58 711	48 419	49 425
Camping Shippagan, Centre plein air, Village du Père Noël & Défilé de Noël	186 964	222 761	148 483
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	170 039	192 019	163 810
Centre Rhéal-Cormier	247 269	251 984	214 103
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	224 836	227 534	213 996
Piscine Régionale de Shippagan	353 059	323 472	273 199
Sentier rivage	-	7 154	5 966
Subventions culturelles	5 000	35 940	5 000
Autres services de loisirs	26 198	55 280	20 960
Intérêt sur dette à long terme	27 209	24 788	23 430
Amortissement	<u>141 381</u>	<u>141 381</u>	<u>185 049</u>
	<u>1 467 668 \$</u>	<u>1 550 729 \$</u>	<u>1 432 475 \$</u>



22. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2021 Budget (non-vérifié)	2021 Résultats	2020 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Approvisionnement en eau			
Administration	37 972 \$	25 958 \$	10 929 \$
Service d'approvisionnement	214 500	214 185	199 014
Force motrice et pompage	125 210	154 633	133 133
Amortissement	91 704	91 704	104 903
Intérêt sur dette à long terme	<u>22 994</u>	<u>22 994</u>	<u>25 943</u>
	<u>492 380</u> \$	<u>509 474</u> \$	<u>473 922</u> \$
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées			
Administration	10 500 \$	7 767 \$	22 322 \$
Système de raccordement	118 846	90 836	65 655
Station de relèvement	79 400	70 548	53 636
Épuration et évacuation des eaux d'égout	146 220	49 092	70 372
Bornes fontaines	-	5 182	7 327
Intérêt sur dette à long terme	15 329	15 329	17 295
Amortissement	<u>124 191</u>	<u>124 191</u>	<u>124 718</u>
	<u>494 486</u> \$	<u>362 945</u> \$	<u>361 325</u> \$
Autres			
Créances irrécouvrables (recouvrées)	3 000 \$	- \$	- \$
Frais bancaires	-	13 852	5 034
Intérêt sur financement intérimaire	5 000	140	2 868
Frais d'émission de débentures	8 200	-	1 742
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	<u>14 500</u>	<u>13 712</u>	<u>14 385</u>
	<u>30 700</u> \$	<u>27 704</u> \$	<u>24 029</u> \$
	<u>1 017 566</u> \$	<u>900 123</u> \$	<u>859 276</u> \$

